



---

---

25-249 5.4. Affectation – Adjoint au directeur – Service de l'urbanisme

25-250 5.5. Ratification – Convention de fin d'emploi – 4 juin 2025

**6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

25-251 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

25-252 7.2. Adoption – Démarche de la gestion des actifs municipaux – Plan de gestion des actifs en eau

25-253 7.3. Autorisation de signature – Cautionnement – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Desjardins Entreprises

25-254 7.4. Autorisation – Disposition d'actifs – Items informatiques

25-255 7.5. Attribution – Achat d'ordinateurs portables et stations d'arrimage

25-256 7.6. Attribution – Contrat de location – Machine postale incluant la location du compteur postal

25-257 7.7. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions - Services professionnels en évaluation foncière

**8. INFRASTRUCTURES**

25-258 8.1. Adjudication – Travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet du parc Edmour-J.-Harvey – Projet R-1340, lot 1

25-259 8.2. Provision – Travaux de réaménagement et de reconstruction du chalet du parc Edmour-J.-Harvey – Projet R-1340, lot 1

25-260 8.3. Adjudication – Travaux de planage-asphaltage et de pavage en surface en section sur la rue Principale entre la rue du Muguet et le chemin du Fer-à-Cheval et entre la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre – Projet SI-25-264, lot 1

25-261 8.4. Provision – Travaux de planage-asphaltage et de pavage en surface en section sur la rue Principale entre la rue du Muguet et le chemin du Fer-à-Cheval et entre la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre – Projet SI-25-264, lot 1

25-262 8.5. Attribution – Enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau pour l'année 2025 – Projet SI-25-270, lot 2

25-263 8.6. Attribution – Achat et livraison d'un épandeur d'abrasif remorqué – Projet SA-25-26 – Fonds de roulement

25-264 8.7. Attribution – Achat et livraison de poubelles et bancs – Projet SA-25-27 - Fonds de roulement

25-265 8.8. Autorisation – Disposition d'actifs – Véhicules et équipements

**9. LOISIRS**

25-266 9.1. Aides financières – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Utilisation de l'aréna – Année 2025

25-267 9.2. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.

25-268 9.3. Aide financière – Anniversaire marquant – Ordre des Filles d'Isabelle  
Cercle Marie-Julie

25-269 9.4. Autorisation – Disposition d'actifs – Anciens modules de planche à  
roulettes – Parc Jules-Choquet

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

25-270 10.1. Adoption du premier projet de résolution – Projet de construction, de  
modification ou d'occupation d'un immeuble – 860, montée Sainte-Julie  
– Zone H-357

25-271 10.2. Adoption d'un projet de résolution – Autorisation du projet de  
construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial social et abordable à  
but non lucratif – 515, rue Lamoureux – Villa de l'Amitié – Zone C-208

25-272 10.3. Approbation – Programme d'habitation abordable Québec – Société  
d'habitation du Québec – Contribution municipale – Villa de l'Amitié

25-273 10.4. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration  
architecturale

25-274 10.5. Demande de dérogation mineure – Implantation d'un avant-toit sur  
terrasse – 2000, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151

25-275 10.6. Demande de dérogation mineure – Implantation d'un vestibule –  
68-70, rue de l'Épervière – Zone H-140

**11. RÉGLEMENTATION**

25-276 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1246-1  
modifiant le Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de  
retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie afin, notamment,  
d'exclure les employés pompiers syndiqués de leur participation à ce  
régime

25-277 11.2. Adoption – Règlement 1149-26 modifiant le Règlement 1149 sur la  
tarification des différents services municipaux

25-278 11.3. Adoption – Règlement 1285-1 modifiant le Règlement 1285 visant à  
améliorer l'offre de logements abordables afin de modifier la section 5  
sur les exigences

25-279 11.4. Modifications – Règlement d'emprunt 1313 – Travaux de planage-  
asphaltage et de réparation de béton – Rue Principale, entre le  
boulevard N.-P.-Lapierre et la rue Nobel

**12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme  
– 8 mai 2025

12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

12.3. Liste des organismes reconnus – Politique de soutien aux organismes

**13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

25-280 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **PROCLAMATION – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec permet de souligner l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie pourra souligner la Fête nationale, encore cette année, au moyen d'activités festives visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois.es;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes de milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, le 24 juin « *Fête nationale du Québec* » et invite les Julievillois.es à souligner leur fierté en prenant part aux célébrations qui se tiendront le 24 juin prochain.

## **PAROLE AU PUBLIC**

- 2000, rue Léonard-De Vinci – Zone C-151;
- 68-70, rue de l'Épervière – Zone H-140.

## **Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.

## **25-242**

### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2025**

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
          APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 13 mai 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 29 mai 2025 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **25-243**

### **OCTROI DE BOURSES – GALA DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU GRAND-COTEAU**

ATTENDU QUE le *Gala des finissants* de l'école secondaire du Grand-Coteau aura lieu le 12 juin 2025;





**25-247**

**EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU la nécessité de pourvoir un poste de conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 2 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Sonia Roy à titre de conseillère en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 16 juin 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

De mettre fin au contrat d'emploi intervenu entre la Ville et Mme Roy, à compter du 16 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-248**

**NOMINATION – CHEF DE SECTION - PERMIS ET INSPECTION – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU QU'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de M. Yvan Dubé, il a été convenu de combler son poste de chef de section - permis et inspection au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE Mme Geneviève Ayotte, inspectrice en bâtiment au Service de l'urbanisme, possède les qualités personnelles, les aptitudes professionnelles, la connaissance du milieu et le rendement requis pour répondre adéquatement au profil recherché;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE nommer Mme Geneviève Ayotte à titre de chef de section - permis et inspection au Service de l'urbanisme, à compter du 11 juin 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-249**

**AFFECTATION – ADJOINT AU DIRECTEUR – SERVICE DE L'URBANISME**

ATTENDU l'annonce du départ à la retraite de M. Yvan Dubé, chef de section - permis et inspection au Service de l'urbanisme;

ATTENDU la nomination de Mme Geneviève Ayotte à ce poste lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2025, résolution 25-248;

ATTENDU QUE M. Dubé sera affecté à divers projets relevant de son champ de compétence au sein du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'affecter M. Yvan Dubé à titre d'adjoint au directeur au Service de l'urbanisme, à compter du 11 juin 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie;

QUE cette affectation se termine le ou vers le 11 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-250**

**RATIFICATION – CONVENTION DE FIN D'EMPLOI – 4 JUIN 2025**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE ratifier, pour la fin d'emploi en date du 4 juin 2025, la convention de fin d'emploi intervenue entre le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, et la personne concernée dans le cadre de cette convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-251**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 9 mai 2025 au 5 juin 2025 :

- Liste F-2025-11                      Chèques à ratifier            1 047 884,15 \$
- Liste F-2025-12                      Comptes à payer                5 254 154,87 \$



**25-253**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CAUTIONNEMENT – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – DESJARDINS ENTREPRISES**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») est un organisme à but non lucratif voué à l'organisation et à la promotion d'activités culturelles et de loisir sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le CCSSJ est propriétaire de la piscine intérieure de Sainte-Julie et de l'aréna de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le CCSSJ désire entreprendre des travaux de réfection de la piscine (phase 2), de réfection de la toiture de l'aréna ainsi que de construction d'un gymnase double;

ATTENDU QUE Desjardins Entreprises financera le projet du CCSSJ et exige que la Ville de Sainte-Julie se rende caution de cette obligation pour un montant maximal de 31 000 000 \$;

ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
          APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie se porte caution en faveur de Desjardins Entreprises d'un montant de 31 000 000 \$ pour 25 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans la convention de prêt à terme;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tous les documents donnant effet à la présente résolution, dont la convention de prêt à terme, le tout conditionnellement à l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-254**

**AUTORISATION – DISPOSITION D'ACTIFS – ITEMS INFORMATIQUES**

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer des items informatiques désuets et/ou endommagés encombrant le local d'entrepôt de la section des technologies de l'information et des télécommunications (TIT) de la Ville et de faire détruire de façon sécuritaire et confidentielle les dispositifs de stockage (disques durs) contenus dans ces items informatiques, le cas échéant;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder gratuitement à la disposition d'équipements informatiques et pour procéder, moyennant certains frais, à la destruction sécurisée de dispositifs de stockage;

---

---

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) propose à travers les encans un moyen pour la Ville de disposer de ces appareils en s'assurant d'en tirer un avantage financier maximisé;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser la disposition des équipements informatiques par le biais de l'encan du CAG;

D'autoriser la disposition des items informatiques désuets et/ou endommagés encombrants le local d'entrepôt de la section TIT de la Ville et la destruction sécurisée des dispositifs de stockage;

D'autoriser le chef de section - technologies de l'information et des télécommunications à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de ces actifs;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à payer les frais inhérents à la destruction sécurisée des dispositifs de stockage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **25-255**

#### **ATTRIBUTION – ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES ET STATIONS D'ARRIMAGE**

ATTENDU QUE la Ville a prévu de remplacer annuellement un certain nombre de ses ordinateurs portables et stations d'arrimage, notamment pour éviter les risques de sécurité liés à la désuétude des équipements et pour assurer la performance des appareils;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est membre du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

ATTENDU QUE la compagnie Solutions IT2GO inc. propose, dans son offre de services pour l'achat d'ordinateurs portables et de stations d'arrimage, un prix établi selon le tarif du CAG;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat d'achat d'ordinateurs portables et de stations d'arrimage à la compagnie Solutions IT2GO inc., située au 900, boulevard du Séminaire Nord, local 320, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3A 1C3, pour un montant de 25 579,59 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 28 avril 2025;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-256**

**ATTRIBUTION – CONTRAT DE LOCATION – MACHINE POSTALE INCLUANT LA LOCATION DU COMPTEUR POSTAL**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie utilise actuellement une machine postale pour l'envoi de son courrier;

ATTENDU QUE le contrat actuel du support en pièces et main-d'œuvre prendra fin en 2025 et qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service dans son intégralité;

ATTENDU les offres de service reçues pour l'acquisition d'une machine postale incluant la location du compteur postal;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 26 mai 2025;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer à Francotyp-Postalia Canada inc., située au 82, Corstate Avenue, Concord, Ontario, L4K 4X2, un contrat d'une durée de 60 mois pour la location d'une machine postale incluant la location du compteur postal, selon les modalités de la soumission reçue pour la somme de 11 345,04 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le paiement par versements mensuels de cette dépense à même le poste budgétaire approprié;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-257**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;



Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 721 727,62 \$, portant la dépense autorisée à 7 939 003,85 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **25-260**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE ET DE PAVAGE EN SURFACE EN SECTION SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LA RUE DU MUGUET ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET ENTRE LA RUE BORDUAS ET LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-25-264, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage et de pavage en surface en section sur la rue Principale entre la rue du Muguet et le chemin du Fer-à-Cheval et entre la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 mai 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 2 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-25-264, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage et de pavage en surface en section sur la rue Principale entre la rue du Muguet et le chemin du Fer-à-Cheval et entre la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Michaudville inc. située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 0M6, pour un montant de 399 600 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 23 mai 2025;

D'affecter une somme de 207 725,82 \$ de l'excédent accumulé affecté pavage afin de financer une partie de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-261**

**PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE ET DE PAVAGE EN SURFACE EN SECTION SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LA RUE DU MUGUET ET LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET ENTRE LA RUE BORDUAS ET LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE – PROJET SI-25-264, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-25-264, lot 1 relatif aux travaux de planage-asphaltage et de pavage en surface en section sur la rue Principale entre la rue du Muguet et le chemin du Fer-à-Cheval et entre la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre à Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 399 600 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 7 %, soit 27 972 \$, portant la dépense autorisée à 427 572 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-262**

**ATTRIBUTION – ENLÈVEMENT MANUEL DES PLANTES AQUATIQUES NUISIBLES ET DES PLANTES ENVAHISSANTES DES PLANS D'EAU POUR L'ANNÉE 2025 – PROJET SI-25-270, LOT 2**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SI-25-270, lot 2 concernant l'enlèvement manuel des plantes aquatiques nuisibles et des plantes envahissantes des plans d'eau pour l'année 2025, à l'entreprise Bio Service Montréal inc., située au 3455, rue Isabelle, local K, Brossard, Québec, J4Y 2R2, pour un montant de 43 026,77 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 13 mai 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-263**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIF REMORQUÉ  
– PROJET SA-25-26 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un épandeur d'abrasif remorqué;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ**    par Mme Amélie Poirier  
          **APPUYÉ**        par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-25-26 concernant l'achat et la livraison d'un épandeur d'abrasif remorqué pour trottoir neuf construction monocoque galvanisée à l'entreprise Les Équipements Colpron inc., située au 5, chemin de la Beauce, Sainte-Martine, Québec, J0S 1V0, pour un montant de 31 280,10 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix révisé de cette entreprise en date du 3 juin 2025.

QUE cet achat totalisant 28 562,90 \$, incluant les taxes nettes, soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans, en dix (10) versements égaux, pour les années 2026 à 2035.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-264**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE POUBELLES ET BANCS –  
PROJET SA-25-27 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de poubelles et bancs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Eric Faucher  
          **APPUYÉ**        par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-25-27 concernant l'achat et la livraison de 27 îlots de poubelles au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Ni Produits inc., située au 1917, rue Le Chatelier, Laval, Québec, H7L 5B3, pour un montant de 60 379,12 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix unitaires indiqués à l'offre de prix de cette entreprise en date du 3 avril 2025;

D'attribuer le contrat SA-25-27 concernant l'achat et la livraison de 29 bancs au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., située au 825, rue Théophile-St-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour un montant de 27 058,22 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux prix unitaires indiqués à l'offre de prix de cette entreprise en date du 4 juin 2025;

D'affecter une somme de 25 000 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursée en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2026 à 2030;

D'affecter une somme de 50 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **25-265**

#### **AUTORISATION – DISPOSITION D'ACTIFS – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS**

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer certains véhicules ainsi que des équipements du Service des infrastructures et gestion des actifs de la flotte automobile et des biens d'entrepreneur de la Ville;

ATTENDU QUE différents services et intermédiaires existent pour procéder à la disposition de tels véhicules et équipements municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser la disposition des items indiqués à la liste jointe à la présente;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à déterminer la marche à suivre la plus appropriée et à signer tout document requis pour procéder et donner effet à la disposition de ces actifs;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à payer les frais inhérents à la disposition de ces actifs, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **25-266**

#### **AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE L'ARÉNA – ANNÉE 2025**

ATTENDU le protocole d'entente relatif à l'aréna intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ »), résolution 15-268;

ATTENDU la demande d'aides financières du CCSSJ concernant les besoins de l'aréna;

ATTENDU les articles 6 et 7 du protocole d'entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 26 mai 2025;





**25-270**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – 860, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 860, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des documents suivants :

- Plans-concept de construction et développement du projet, préparés par la compagnie Investissement immobilier Dumele inc., datés du 19 février 2025 et modifiés le 9 avril 2025;
- Plan d'implantation préparé par De Beaumont arpenteurs-géomètres inc., daté du 7 mars 2025, D32315, minute 5319;
- Plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie Investissement immobilier Dumele inc., datés du 12 mars 2025;

ATTENDU QUE l'immeuble, aussi connu et désigné comme étant le lot 5 550 686 du Cadastre du Québec, est d'une superficie de 1 755,90 mètres carrés, sur lequel sera construit un bâtiment résidentiel multifamilial de 7 logements sur 2 étages;

ATTENDU QUE ce bâtiment résidentiel multifamilial comportera 14 cases de stationnement, dont 8 constituées de cases alvéolées;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au *Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 9 avril 2025, résolution 546.4.25 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) adoptée le 13 mai 2025.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'adopter, en vertu du *Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le premier projet de résolution relatif au projet particulier de construction d'un immeuble pour la propriété située au 860, montée Sainte-Julie, à Sainte-Julie;

D'autoriser, relativement au projet précité, les dispositions particulières suivantes :

1. La construction de 7 logements alors que la zone actuelle H-357 permet un maximum de 4 logements;
2. L'implantation du bâtiment principal à une distance de 6,10 mètres en marge fixe sur rue (avant) alors que l'implantation d'un nouveau bâtiment doit être établie selon la moyenne des marges fixes sur rue avant des bâtiments voisins, ce qui équivaut à 7,94 mètres;
3. L'implantation du bâtiment principal à une distance de 3,5 mètres de la limite arrière du lot (5,33 mètres si on exclut la pièce mécanique qui a été ajoutée pour faciliter la gestion), alors que la marge arrière prévue est de 7,5 mètres;



ATTENDU l'entrée en vigueur, le 21 février 2024, du projet de loi 31 permettant à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur, puisqu'elle se qualifie quant au critère du taux d'inoccupation de logements sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a un taux d'inoccupation de 0,4 % selon les dernières statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) datées d'octobre 2023;

ATTENDU QUE l'ensemble des logements seront des logements sociaux (*Programme de supplément au loyer* (PSL)) ou des logements abordables;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé selon les trois (3) phases, la construction de la phase 1 totalisant 23 logements sur le même site réparti sur 5 étages, dont une partie en toit-terrasse, la relocalisation des locataires existants, la démolition du bâtiment existant et finalement la construction de la seconde phase par l'ajout de 39 logements supplémentaires répartis sur 4 étages;

ATTENDU la résolution cadre 25-151, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 31 mars 2025, aux termes de laquelle les balises d'utilisation du pouvoir de dérogation aux règlements d'urbanisme sont établies;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 547.15.25 adoptée le 8 mai 2025, recommande au conseil municipal d'approuver le projet par le biais de l'utilisation du pouvoir prévu au projet de loi 31, la demande pour la construction de ce bâtiment;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Claude Dalpé  
          **APPUYÉ**        par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

D'adopter un projet de résolution relatif à la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 62 logements situé au 515, rue Lamoureux, à Sainte-Julie, dans la zone C-208, le tout selon les plans-concept de construction préparés par Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et datés du 28 août 2024;

D'autoriser le projet de construction de ce bâtiment en vertu du pouvoir prévu au projet de loi 31, sous réserve qu'un plan-concept d'aménagement paysager soit ultérieurement approuvé par la Ville de Sainte-Julie;

Qu'un dépôt de garantie ne sera pas requis compte tenu des obligations de l'organisme dans le cadre du programme PHAQ;

DE présenter ce projet de résolution lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 18 juin 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie, où le conseil entendra toute personne ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;

DE transmettre une copie de ce projet de résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

QUE cette autorisation soit valide jusqu'au 21 février 2027.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-272**

**APPROBATION – PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – CONTRIBUTION MUNICIPALE – VILLA DE L'AMITIÉ**

ATTENDU QUE le projet Villa de l'Amitié situé au 515, rue Lamoureux, lot 5 431 889 du cadastre du Québec, a été sélectionné dans le cadre du second appel de projets du *Programme d'habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'habitation Québec (SHQ) (PHAQ-00085);

ATTENDU QUE le cadre normatif du programme PHAQ exige une contribution municipale minimale équivalente à 40 % de la subvention de base de la SHQ;

ATTENDU QUE le projet vise à soutenir la réalisation d'un immeuble de 62 logements sociaux et abordables à but non lucratif;

ATTENDU QUE le projet a été présenté et recommandé favorablement par la résolution 547.15.25 du comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 8 mai 2025 et approuvé par la résolution du conseil municipal 25-271 adoptée le 10 juin 2025;

ATTENDU QUE le projet a pour objectif de répondre à une importante problématique de pénurie de logements abordables et sociaux sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Eric Faucher  
          **APPUYÉ**        par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

QUE dans le cadre du programme PHAQ, la Ville de Sainte-Julie s'engage à contribuer financièrement au projet d'agrandissement de Villa de l'Amitié pour une somme équivalente à 40 % de la subvention de base de la SHQ, dans la mesure où cette somme sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conformément à l'article 44 de la *Loi 170 portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des agglomérations de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*, qui modifie l'article 153.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*. Cette participation financière sera payable à la suite de la réception, par Villa de l'Amitié, de la lettre d'acceptation finale du projet de la SHQ;

QUE la Ville s'engage à assumer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer de 20 % à 50 % des logements prévus au projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans, dans la mesure où cette contribution lui sera remboursée par la CMM;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMM, à M. Charles Lemieux, chargé de projet au développement - Outil immobilier à impact social, à Mme Mélanie Sanche, directrice générale de l'Office régional de l'habitation de Marguerite-D'Youville ainsi qu'à M. Martin Bécotte, président de Villa de l'Amitié;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-273**

**APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

- La demande de **PIIA 25-40** pour les plans-concept de rénovation (revêtement extérieur) du bâtiment situé au **754, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 547.2.25 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-41** pour les plans-concept d'affichage pour la place d'affaires située au **1535, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 547.3.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-42** pour les plans-concept d'aménagement paysager au **1723, rue Savaria**, et ce, conformément à la résolution 547.4.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-43** pour les plans-concept d'aménagement paysager (implantation d'une piscine) au **356, rue des Glaïeuls**, et ce, conformément à la résolution 547.5.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-44** pour les plans-concept pour l'installation d'une remise en marge fixe sur rue secondaire au **1125, rue Décarie**, et ce, conformément à la résolution 547.6.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-45** pour les plans-concept d'affichage pour la place d'affaires située au **509, avenue Jules-Choquet**, et ce, conformément à la résolution 547.7.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-46** pour les plans-concept de construction (avant-toit) au **2000, rue Léonard-De Vinci, local B (Bidon Taverne Culinaire)**, et ce, conformément à la résolution 547.8.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-47** pour les plans-concept de construction (agrandissement) au **68-70, rue de l'Épervière**, et ce, conformément à la résolution 547.9.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-48** pour les plans-concept de rénovation (remplacement de briques) du bâtiment situé au **1931, rue Léonard-De Vinci (restaurant Eggsquis)**, et ce, conformément à la résolution 547.10.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-49** pour les plans-concept d'aménagement paysager au **63, montée des Quarante-Deux**, et ce, conformément à la résolution 547.11.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-50** pour les plans-concept de construction (ajout d'un étage) au **1810, rue Borduas**, et ce, conformément à la résolution 547.12.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-51** pour les plans-concept de construction (ajout d'un étage) au **791, rue Gauthier**, et ce, conformément à la résolution 547.13.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;

- La demande de **PIIA 25-52** pour les plans-concept d'aménagement (conteneur) au **2109, rue Borduas (CPE Miel et Melon)**, et ce, conformément à la résolution 547.14.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-53** pour les plans-concept d'agrandissement (ajout d'étage et logement accessoire) au **507, rue de la Loire**, et ce, conformément à la résolution 547.16.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;
- La demande de **PIIA 25-54** pour les plans-concept de construction au **515, rue Lamoureux (Villa de l'Amitié)**, et ce, conformément à la résolution 547.15.25 du CCU adoptée le 8 mai 2025;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **25-274**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – IMPLANTATION D'UN AVANT-TOIT SUR TERRASSE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la construction d'un avant-toit au-dessus de la terrasse située au 2000, rue Léonard-De Vinci a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par Michel Lemieux, architecte, datés du 29 avril 2025;

ATTENDU QUE le présent dossier concerne l'ajout d'une toiture au-dessus de la terrasse existante du restaurant Bidon Taverne Culinaire, localisé à l'angle des rues Raymond-Blais et Léonard-De Vinci;

ATTENDU QUE la marge latérale minimale dans ce secteur est de 4 mètres et l'empiètement autorisé pour les avant-toits dans une marge fixe latérale est de 0,61 mètre;

ATTENDU QUE pour couvrir la terrasse permanente et les barrières physiques en bois localisés conformément à 2,06 mètres de la ligne de terrain, l'avant-toit doit être localisé à 2,06 mètres de la limite du lot plutôt que 3,39 mètres prescrit aux dispositions du tableau 5.1 de l'article 5.1.1 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la demande ne crée pas de préjudice considérant que la porte d'accès à la terrasse par les employés est localisée sur le côté latéral et donne sur une propriété où l'on retrouve un stationnement de véhicules lourds;

ATTENDU QUE le dossier est également assujéti aux objectifs et critères de la section 13 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;



Il est PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
         APPUYÉ        par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 68-70, rue de l'Épervière, afin d'autoriser les plans-concept d'agrandissement du bâtiment de 2,77 mètres carrés à 1,9 mètre de la limite latérale droite du lot plutôt que 3 mètres et de permettre que l'ensemble des deux (2) marges totalise 5,01 mètres plutôt que 6 mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et des normes de la zone H-140 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **25-276**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1246-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1246 RELATIF AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN, NOTAMMENT, D'EXCLURE LES EMPLOYÉS POMPIERS SYNDIQUÉS DE LEUR PARTICIPATION À CE RÉGIME**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1246-1 modifiant le Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie afin, notamment, d'exclure les employés pompiers syndiqués de leur participation à ce régime* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1246-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

### **25-277**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2025, sous le numéro 25-233;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ    par Mme Amélie Poirier  
         APPUYÉ        par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-26 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**25-278**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1285-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1285 VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS ABORDABLES AFIN DE MODIFIER LA SECTION 5 SUR LES EXIGENCES**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une option de contribution, soit la possibilité de contribuer à la fois sous forme d'unités de logement et de contribution financière, à la section 5 relative aux exigences en matière de logement abordable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mai 2025, sous le numéro 25-234;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 juin 2025, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au présent règlement afin que la contribution financière soit établie selon une méthode de calcul.

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ      par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1285-1 modifiant le Règlement 1285 visant à améliorer l'offre de logements abordables afin de modifier la section 5 sur les exigences*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25-279**

**MODIFICATIONS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1313 – TRAVAUX DE PLANAGE- ASPHALTAGE ET DE RÉPARATION DE BÉTON – RUE PRINCIPALE, ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LA RUE NOBEL**

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement d'emprunt 1313 afin d'augmenter la dépense autorisée, de réduire l'emprunt et d'y affecter une somme provenant de l'excédent de fonctionnement affecté - Pavage;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a décrété, par le biais du règlement 1313, une dépense de 1 045 000 \$ et un emprunt de 1 045 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux de planage-asphaltage et de réparation de béton sur la rue Principale;

ATTENDU QUE le règlement 1313 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 27 janvier 2025, résolution 25-050;

ATTENDU l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la charge des contribuables diminue puisque le montant de l'emprunt a été réduit, tel qu'il appert de la fiche de règlement révisée, jointe à la présente;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

QUE le titre du règlement 1313 soit remplacé par le suivant :

- « Règlement 1313 autorisant le paiement des coûts des travaux de planage-asphaltage et de réparation de béton sur la rue Principale, entre le boulevard N.-P.-Lapierre et la rue Nobel, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 429 816 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 745 962 \$ »;

QUE l'annexe « A » du règlement 1313 soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente résolution;

QUE l'article 2 du règlement 1313 soit remplacé par le suivant :

- « La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 1 429 816 \$, le tout pour payer les coûts de ces travaux estimés à 1 333 653 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 96 163 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 745 962 \$ sur une période vingt (20) ans et à affecter une somme de 683 854 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté - Pavage ».

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 8 MAI 2025**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 8 mai 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 26 mai 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 mai 2025 du comité consultatif d'urbanisme, lequel est joint à la présente.

## **LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil municipal suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL - RÉGULIER</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Nathalie Boulianne	Régulier	Inspectrice en bâtiment	2025-06-09
<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL - RÉGULIER</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
David Racine	Régulier	Préposé à l'entretien (parcs) à journalier voirie	2025-05-12
Bruno Sylvestre	Régulier	Préposé à l'entretien (parcs) à préposé à l'entretien (parcs)	2025-04-10
Michelle Olivier	Régulier	Journalier jardinier à journalier voirie	2025-05-12
Anthony Bélanger	Régulier	Préposé à l'entretien (bâtiment) à préposé à l'entretien (parcs)	2025-05-12
<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL – SÉCURITÉ INCENDIE</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Jean Turenne	Régulier	Lieutenant temps partiel à lieutenant régulier	2025-06-30
Pascal Gaumond	Régulier	Lieutenant temps partiel à lieutenant régulier	2025-06-30
Alain Boisvert	Régulier	Lieutenant temps partiel à lieutenant régulier	2025-06-30
André Alain	Régulier	Lieutenant temps partiel à lieutenant régulier	2025-06-30
Jean-Pierre Roy	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Maxime Leroux	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Evans Fillet	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Rémy Couture	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Jean-Philippe Gaudette	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
François Lacharité	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Éric Daoust	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30
Danny Fontaine	Régulier	Pompier temps partiel à pompier régulier	2025-06-30

Jasmin Blanchet	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Steven Lefebvre	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Guylaine Corbin	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Sylvain Martel	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Francis Gédéon-Blanchette	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Mathieu Brisebois	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Mathieu Patenaude	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
Nicolas Carignan	Régulier	Pompier temps partiel à pompier temps partiel régulier	2025-06-30
<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL</b>			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Émilie Champagne	Surnuméraire	Inspectrice en bâtiment	2025-04-28
Angela Nguyen	Surnuméraire	Conseillère en urbanisme (remplacement de congé de maternité)	2025-06-02
Frédéric Paquin-Lanthier	Surnuméraire	Inspecteur en environnement	2025-06-02
Gabrielle Bachand	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2025-06-17
Antoine Corbeil	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2025-06-18
<b>PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON-SYNDIQUÉ</b>			
Béatrice Lefebvre	Étudiant	Animatrice, Escouade du livre	2025-06-09
Noémie Plante	Étudiant	Animatrice, Escouade du livre	2025-06-09
Anthony Allard	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13

**LISTE DES ORGANISMES RECONNUS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 10 mai 2022 de la nouvelle *Politique de soutien aux organismes*;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a transmis à tous ses organismes déjà accrédités la nouvelle politique ainsi que le formulaire de demande de soutien;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a analysé la demande de soutien transmise par un organisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 26 mai 2025;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste des organismes reconnus jointe à la présente.

### **POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

#### **MOT DU MAIRE**

- **Arrivée de l'été** – M. Mario Lemay souhaite un bon début d'été à tous les Julievilloises et Julievillois. Les activités extérieures reprennent graduellement.
- **Skate Jam** – Le 29 mai dernier s'est tenue la première édition de l'événement *Skate Jam* au parc N.-P.-Lapierre. Celui-ci a attiré un grand nombre de skateurs ou de skateurs en devenir. La popularité du skatepark (parc de planche à roulettes) ne se dément pas et s'avère être un lieu sécuritaire pour les jeunes. M. Lemay remercie les employés du Service des loisirs pour l'organisation de cette activité.
- **Fête au Vieux-Village** – L'événement, qui a eu lieu le 7 juin dernier, a connu un très grand succès. Plus de 4 000 personnes sont venues rencontrer nos commerçants locaux, s'amuser en famille et écouter des groupes musicaux julievillois. Le corridor des jeunes entrepreneurs a été grandement apprécié par les visiteurs. M. Lemay félicite cette trentaine de jeunes entrepreneurs pour leur participation et remercie les employés municipaux et les bénévoles pour l'organisation et le bon déroulement de l'événement. La Ville organise la fête au Vieux-Village depuis près de 20 ans dans le but de favoriser l'achat local.
- **Convention collective – Association des pompiers de Sainte-Julie** – La Ville de Sainte-Julie et l'Association des pompiers de Sainte-Julie se sont entendus sur une nouvelle convention collective, qui prévoit la mise en place d'un service de garde 24/7 en caserne. Cela signifie l'intégration de postes réguliers permanents, à compter du 30 juin prochain. De plus, un service de premiers répondants de niveau 2 sera ajouté au cours des prochains mois. Cette entente nous permet de poursuivre notre engagement à maintenir des services d'urgence de haut niveau et à répondre aux besoins évolutifs des Julievillois.
- **Fête nationale – 24 juin 2025** – La journée débutera avec le *Julie-Tour*, suivi de la zone familiale en après-midi, puis du spectacle d'Éléonore Lagacé en soirée, avec comme première partie, le groupe local Aïe Cobaye. La soirée se terminera, comme à l'habitude, avec les feux d'artifice, suivi d'une dernière partie du groupe Aïe Cobaye. La célébration se tiendra à la pente à glisser.
- **Marché public** – Le Marché public débutera ses activités le 26 juin prochain, au même endroit qu'à l'habitude, soit dans le Vieux-Village, sur le site de l'église.
- **École secondaire du Grand-Coteau – Remise de certificats** – C'est avec émotion que M. Lemay a assisté à la remise des certificats pour les élèves de la première à la quatrième secondaire. Cette semaine, M. Lemay, accompagné du maire suppléant, assistera à la remise de diplômes. Il désire féliciter les jeunes pour leur travail acharné tout au long l'année scolaire et leur souhaiter un bel été ainsi qu'au personnel de l'école.

### **MOT DES CONSEILLERS**

- **Prudence sur les routes** – Mme Josée Marc-Aurèle tient à rappeler, avec la fin des classes et le retour des enfants dans les rues, l'importance de faire attention à la sortie des stationnements.

### **POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- **Installation d'un muret – Montée des Quarante-Deux** – Une pétition est déposée contre l'installation de murets à 3 pouces de la limite de servitude des terrains arrière de certaines propriétés situées sur la montée des Quarante-Deux. Des documents et une pétition sont remis aux membres du conseil.
- **Limite de vitesse – Montée des Quarante-Deux** – Il est également demandé de réduire la limite de vitesse, actuellement à 70 km/h sur une portion de la montée des Quarante-Deux, à 50 km/h.
- **Transports en commun** – Une citoyenne demande la gratuité des transports en commun sortant de la ville pour les aînés.
- **Stationnement à la bibliothèque** – Une citoyenne déplore le manque de places de stationnement à la bibliothèque.
- **Relevés caméra – Refoulements – Secteur de l'école du Moulin** – Il est demandé si les tests par caméra sont terminés ou à quel moment ils le seront. Il est aussi demandé si les travaux de creusage de fossé à l'arrière de la rue Gabrielle-Roy sont liés aux inondations.
- **Séance d'information – Refoulements – Secteur de l'école du Moulin** – Une citoyenne demande s'il serait possible de publier la séance d'information sur la page Facebook de la Ville. Elle demande également si la Ville possède son propre règlement concernant l'installation de clapets sur les bâtiments résidentiels.
- **Filets de pickleball** – Un citoyen demande s'il serait envisageable que la Ville fournisse des filets pour le pickleball.
- **Rénovation des vestiaires – Piscine municipale** – Une question est posée sur la date prévue pour la rénovation des vestiaires de la piscine municipale.
- **Espèces envahissantes** – Il est demandé pourquoi le contrat concernant la gestion des espèces envahissantes n'est pas confié à un organisme à but non lucratif (OBNL) de la région, plutôt qu'à une entreprise de Montréal.
- **Consultation citoyenne – Nouvelle piste cyclable – Rang de la Vallée** – Un citoyen demande pourquoi la consultation citoyenne concernant la nouvelle piste cyclable reliant le rang de la Vallée au boulevard Armand-Frappier n'a pas été réalisée avant, plutôt qu'après sa construction.
- **Mauvaises herbes** – Une citoyenne se demande s'il est possible d'obliger un voisin à couper les mauvaises herbes sur son terrain, car cela rend difficile sa sortie de stationnement.
- **Programmation des feux de circulation** – Il est demandé s'il est possible de revoir la programmation des feux de circulation au coin du boulevard Armand-Frappier et le chemin du Fer-à-Cheval afin de permettre le passage des voitures et des piétons simultanément.
- **Camions – Chemin du Fer-à-Cheval** – Une citoyenne s'informe au sujet du règlement encadrant le nombre maximal de camions autorisés à sortir de la carrière et à circuler sur le chemin du Fer-à-Cheval.

